

Pont Sainte Maxence

02 JUIN 2013

Championnat Régional Cyclospor UFOLEP



PARCOURS

Circuit de 18 kms



HORAIRES

9h00 Séniors 30/39 ans 5 tours = 90 kms
9h05 Vétérans 50 à 59 ans et plus 60 ans 4 tours = 72 kms
9h05 Féminines 3 tours = 54 kms

14h00 Séniors 19/29 ans 5 tours = 90 kms
14h00 Juniors 17/18 ans 4 tours = 72 kms
14h05 Vétérans 40/49 ans 4 tours = 72 kms
14h10 Cadets 15/16 ans 3 tours = 54 kms
14h10 Minimes 1 tour = 18 kms

Dossards : A partir de 7h30

Secours :

La Protection Civile de l'Oise

Voitures ouvrees :

6 motards + 1 Véhicule et 1 moto organisatrice

Voitures dépanneuses :

5 véhicules de club + 1 véhicule balai

Départ :

Un appel aura lieu 15 minutes avant le départ.

Récompenses dans chaque catégorie:

1^{er} Maillot + bouquet + coupe
2^{ème} Coupe
3^{ème} Coupe
Plus récompense aux 15 premiers

Remise des récompenses : Salle Claude MONNET à Pont Sainte Maxence

REGLEMENT

Championnat régional UFOLEP CYCLOSPORT SUR ROUTE

- L'AC Pont Sainte Maxence organise, sous l'égide de l'UFOLEP, le championnat Régional 2013 sur route à Pont Sainte Maxence.
- Le règlement national du cycloport UFOLEP en vigueur, est applicable à tous les participants du **régional sur route**.
- Le montant des engagements est fixé à 5€ par participant, les engagements seront à envoyer impérativement Chez Eric TORIO (Cf adresse en début de dossier) avant le 26/05/2013. Les inscriptions devront se faire par club. Aucune inscription ne pourra se faire par téléphone, sur internet ou sur place.
- Chaque coureur recevra son dossard en échange de sa licence 2012/2013 et de sa carte cycloportive dûment homologuées. Sans sa licence et carton, le coureur ne pourra prendre le départ.
- Le casque réglementaire est obligatoire, même pendant l'échauffement.
- L'ensemble des membres du comité d'organisation, décline toute responsabilité en cas d'accident de la circulation pendant l'épreuve. Le code de la route faisant foi, il doit être respecté.
- L'ensemble des membres d'organisation (motards, et autres personnes) sont des bénévoles, ils méritent le respect tout comme ils respectent les cycloportifs et leurs dirigeants.
- Des véhicules neutres de dépannage seront mis à la disposition des coureurs en cas de crevaison ou incident mécanique. Seuls ces véhicules seront habilités à suivre les épreuves. Les coureurs victimes de crevaison ou d'incident mécanique ne pourront pas réintégrer leur place, avant l'incident, derrière la voiture dépanneuse ou tout autre aide extérieure. Tout contrevenant se verra disqualifié d'office. Le changement de roue devra se faire sur la droite de la chaussée. Un véhicule neutre de dépannage s'intercalera derrière une échappée dès lors que son avance sera de 45 secondes.
- Lors de la cérémonie protocolaire, la tenue cycliste du club (cuissard et maillot) est obligatoire.
- Il est interdit à tout concurrent de franchir la ligne d'arrivée en sens inverse.
- Le comité d'organisation est chargé de faire appliquer le présent règlement. Il pourra prendre toutes les sanctions à l'encontre des cycloportifs qui ne le respecteraient pas.
- Remise des dossards : 7h30 à 8h30 et 12h30 à 13h30
- Appel des concurrents 15 minutes avant chaque départ.

